

|                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TERMES DE REFERENCE<br/>POUR LES AGENCES DE VOYAGES ET BILLETERIE (LOT 4)</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------|

**I. CONTEXTE :**

La SNV est une organisation internationale de développement, fondée en 1965 et basée aux Pays Bas. Elle est investie d'une mission claire et profondément ancrée dans les contextes locaux dans les pays où elle intervient. Nous contribuons aux objectifs de développement durable (ODD) grâce à l'efficacité de nos programmes et à notre stratégie d'influence, avec pour axe central la transformation des systèmes agroalimentaires, énergétiques et d'approvisionnement en eau, afin de permettre des conditions de vie plus durables et plus équitables pour toutes et tous.

Présente au Mali depuis 1979, SNV dispose de bureaux à Bamako, Mopti et Ségou, et intervient directement ou à travers ses partenaires dans les autres régions du pays.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : [www.snv.org](http://www.snv.org)

Dans le respect de sa politique d'achats et de ses procédures internes, et en vue de garantir une mise en concurrence équitable entre les prestataires tout en assurant la qualité du service au meilleur prix, SNV au Mali prévoit de lancer un appel d'offres ouvert pour la sélection des agences de voyage et billetterie.

**II. JUSTIFICATION & OBJECTIF GENERAL :**

Conformément à sa politique d'achats et à ses procédures internes, et dans le but d'assurer une mise en concurrence équitable entre les prestataires pour garantir un service de qualité au meilleur prix, la SNV au Mali lance un appel d'offres ouvert pour la sélection des prestataires dans le domaine des agences de voyage et billetterie.

Le contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, avec possibilité de renouvellement, sous réserve d'une évaluation positive des performances à l'issue de la période contractuelle.

**III. DEFINITION DES PRESTATIONS :**

Les prestations à fournir dans le cadre des présents Termes de référence sont les suivantes :

- Réserver et émettre des billets d'avion sur un parcours optimal par la voie la plus directe et la plus économique,
- Conseiller l'itinéraire adéquat,
- Offrir les meilleurs tarifs aux staffs, consultants, partenaires et toute autre personne participant aux rencontres internationales pour le compte de la SNV au Mali,
- Etablir un devis approprié,
- Designner un point focal pour SNV au Mali afin que les réservations soient traitées en priorité.
- Communiquer à temps toutes les informations relatives aux retards, changements et annulation des vols.

**IV. CONDITIONS D'ELIGIBILITE :**

Les agences intéressées doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Les dossiers administratifs en cours de validité (Registre de Commerce, Numéro d'identification Fiscal, Quitus fiscal, etc.)
- Un numéro d'affiliation à l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA)
- Des mandats contractuels de diverses compagnies aériennes.

- Justifier d'une expérience avérée dans le domaine de billetteries, en présentant les documents suivants : Attestation de bonne fin d'exécution, bons de commande ou copies signées de contrats similaires avec d'autres organismes, notamment internationales.
- Fournir une modalité de paiement.

#### **V. DATE DE SOUMISSION :**

les soumissionnaires intéressés peuvent télécharger les Termes de référence suivant le lien :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La date limite de dépôt des offres portant la mention :

« **LOT 04\_OFFRE POUR LES AGENCES DE VOYAGES ET BILLETERIE\_SNV2026** » est fixée **au.....à 12h00.**

La SNV au Mali se réserve le droit de retirer de cette consultation toute structure dont l'une des prestations avec SNV a été estimée problématique quant à la qualité des réalisations ou quant à d'autres manquements professionnels importants dans le passé. Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de la réception des offres.

La SNV se réserve également le droit de ne donner aucune suite à tout ou une partie du présent appel d'offres.

#### **VI. EVALUATION DES OFFRES :**

Les offres seront évaluées sur la base suivante :

| <b>Documents</b>                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Points</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Présentation succincte (une page maximum) de l'agence avec la liste du personnel définissant leurs postes et expériences. Joindre des copies de CV                                                                                                    | 20 PTS        |
| Elle devra être opérationnelle depuis au moins trois (3) ans et fournir la preuve d'une bonne collaboration avec des organisations internationales (Attestation de bonne fin d'exécution, bons de commande ou copies signées de contrats similaires). | 30 PTS        |
| Prouver son appartenance ou reconnaissance vis-à-vis de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA)                                                                                                                                       | 30 PTS        |
| Joindre la liste des représentations de l'agence en Afrique et dans les autres continents                                                                                                                                                             | 10 PTS        |
| Fournir une modalité de paiement                                                                                                                                                                                                                      | 10 PTS        |

Bamako, le 28 Aout 2025

Le Directeur des Opérations